

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE MONTANT DES PRODUITS DE TARIFICATION ET DES TARIFS 2026  
DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES  
(EHPAD) DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2026 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le montant des produits de tarification 2026 concernant Les EHPAD « Lucien Langlet » et « Maison des Augustines » du centre hospitalier de Bapaume (N° FINESS : 620111161) sont fixés comme suit :

- Hébergement : 3 912 835,83 €

**Article 2 :**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 sont fixés comme suit :

Tarif moyen hébergement permanent	66,42 €
Résident de moins de 60 ans arrivé avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	72,17 €
Résident de moins de 60 ans arrivé après le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	72,58 €

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.*

Tarif hébergement Lucien langlet	68,65 €
Résident de moins de 60 ans arrivé avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	74,40 €
Résident de moins de 60 ans arrivé après le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	74,81 €

Tarif hébergement Maison des Augustines	65,12 €
Résident de moins de 60 ans arrivé avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	70,87 €
Résident de moins de 60 ans arrivé après le 1 <sup>er</sup> juillet 2025	71,28 €

**Article 3 :**

Le tarif applicable de l'hébergement temporaire unique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 est fixé à 83,80 € pour le tarif moyen, 86,03 € pour Lucien Langlet et 82,50 € pour Maison des Augustines.